



APEL académique de CAEN
Dossier SOLIDARITES 2023-2024

Liste des documents à fournir

- Convention de mandat 2019 (version RGPD)
- Statuts conformes aux statuts types de l'Apel Nationale – Version 2021 *
(datés et signés)
- Récépissé de la déclaration du **dépôt de ces statuts** à la Préfecture
- Lettre de description du projet co-signée
⇒ **3 signatures : Directeur d'établissement + Président OGEC + Président d'Apel**
Cette lettre doit expliquer l'apport pédagogique pour les enfants et la pertinence par rapport au projet éducatif.
- Présentation de l'Apel d'établissement
⇒ Présentation simple, facile à lire par la commission : le C.A. votre fonctionnement, vos actions, vos projets...
- Comptes de l'Apel d'établissement
⇒ **Compte de résultat**
⇒ **Etat des réserves de trésorerie : copie d'extrait de comptes signés**
- Financement du projet
⇒ **Bien indiquer le montant versé par l'OGEC et par l'Apel d'établissement**
- Devis détaillé des fournisseurs du matériel
- Dossier « Solidarités » 2023/2024 en **format Word**

Si le dossier porte sur « projets pédagogiques innovants et/ou différenciés »

- Projet d'établissement
- Rapport d'activité / Pv composition / attestation sur l'honneur / Règlement intérieur
⇒ **Pièce au choix, justifiant l'existence d'un conseil d'établissement**

*** Important :**

Si vous n'avez pas les statuts version 2021 :

- ⇒ Lors du dépôt du dossier, vous devez vous engager à adopter les nouveaux statuts.
- ⇒ En cas d'obtention d'une aide financière, vous devrez fournir les statuts 2021 signés ainsi que le récépissé de dépôt des statuts pour le **30 octobre 2024 au plus tard.**